

AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <i>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</i> <i>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</i>
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes <i>Travaux obligatoires sous 4 ans</i> <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<i>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</i>
<input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR DANS UNE DELAI DE : 1 AN si vente

- ☞ Séparer les eaux pluviales des eaux usées.
- ☞ Faire vidanger la fosse septique lorsque le taux de boue sera supérieur à 50% du volume utile par un vidangeur agréé.
- ☞ Ramener la sortie de la ventilation 40 cm au-dessus du toit munie d'un extracteur d'air.
- ☞ Installer un système de traitement adapté et conforme à la réglementation en vigueur. Pour cela il faudra : *Mandater un bureau d'études qui réalisera une étude particulière (étude de sol à la parcelle) définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du bâtiment.*

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ☛ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ☛ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baïse, le 20 janvier 2022.



Le Technicien,

Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour une durée de 3 ans.



Syndicat Intercommunal
d'Assainissement et d'Eau Potable
du Lizon

RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE PERIODIQUE

Commune : **BEGOLE**

Date de la visite : 24/11/2021

Propriétaire :

Nom :	Mr GRIMAND Bernard
Adresse :	38 Route du VILLAGE 65190 BEGOLE
Téléphone :	06 61 42 39 81
Email :	/



Personne présente le jour du contrôle :

Nom :	Mr GRIMAND Bernard
Qualité :	Propriétaire
Téléphone :	06 61 42 39 81
Email :	/

Documents remis par la personne présente le jour du contrôle :

- Aucun

Le Terrain

Référence cadastrale :	Parcelles : 187, 188	Section : D
Adresse :	38 Route du VILLAGE 65190 BEGOLE	
Superficie :	3 000 m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement :	Suffisante pour tout type de filière	
Pente :	> à 5%	
Alimentation en eau potable :	Service Public SIAEP du Lizon	
Puits :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Usage : <input type="checkbox"/> AEP <input type="checkbox"/> jardin <input type="checkbox"/> animaux	
Exutoire possible :	Pas de Fossé	
Autre :		

L'habitation

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire
Occupation des locaux : Inhabitée : depuis 2020
Nb d'usagers permanents : Nombre d'usagers occasionnels :

Année de réalisation de l'assainissement : 1968	
Nombre de chambres : 2	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle de bains : 1	Nombre de WC : 1
Nombre de Salon : 1	Autre : /
Nombre de pièces principales : 3	Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 3

Travaux depuis la dernière visite

Sur l'installation d'assainissement conformément au dernier rapport de visite : Oui Non Autre
Sur le terrain aux abords de l'installation d'assainissement : Oui Non Type :

Implantation de l'installation d'assainissement :

A plus de 35 m d'un puits : Oui Non Non concerné (pas de puits sur le terrain)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USEES (EU) :

Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation : oui non non évalué
 Collecte eaux vannes / eaux ménagères séparées : oui non non évalué
 Ensemble des eaux usées collectées : oui non non évalué
 Ecoulement des eaux : correct stagnation bouché non évalué

PRETRAITEMENT : Oui Non Sans information

Bac à graisse : oui non **Volume :** *inconnu*
 Matériaux : *béton* Accessibilité : *non*
 Ecoulement : *correct* Dimensionnement : *non évalué*
 Fréquence d'entretien : / Défaut de structure ou de fermeture : /



Fosse : septique toutes eaux autre **Volume :** *inconnu*
 Nombre : 1 Accessibilité : *oui*
 Matériaux : *béton* Ecoulement : *correct*
 Dimensionnement : *non évalué* Défaut de structure ou de fermeture : *aucun*
 Niveau de boues : *30 cm* Date dernière vidange : *2013*
 Justificatif de vidange : / Opérateur de vidange : *PSI*



Préfiltre Decolloïdeur : **Aucun** Intégré Séparé
 Matériaux filtrants : / Accessibilité : /
 Ecoulement : / Défaut de structure ou de fermeture : /

Ventilation :
 Ventilation : *non* Extracteur : *absent*
 Diamètre : / Sortie au-dessus du toit : *non*
 Nuisance olfactive : *non*

Dysfonctionnements :

On ne connaît pas le volume de la fosse septique. Le fonctionnement du bac à graisse n'a pas pu être contrôlé. Ramener la sortie de la ventilation au-dessus du toit munie d'un extracteur d'air.

TRAITEMENT : Oui Non Sans information

Type et dimensionnement : *Aucun*
 Dimensionnement :
Regard de répartition : oui non non évalué
 Accessibilité : / Matériaux : /
 Stagnation d'eau : / Ecoulement : /
 Nombre de drains : / Type : agricole épandrain
Regard de bouclage : oui non non évalué
 Accessibilité : / Matériaux : /
 Stagnation d'eau : /
Regard de collecte : oui non non évalué
 Accessibilité : / Matériaux : /
 Stagnation d'eau : / Ecoulement : /
 Nombre de drains : / Type : agricole épandrain



Dysfonctionnements :

Il n'existe pas de système de traitement des eaux.

REJET

Type : infiltration milieu hydraulique superficiel
 Milieu récepteur : *la parcelle 187*
 Risque de contact avec eaux usées non traitées : oui non évalués
 sur la parcelle hors parcelle
 Nuisance olfactive : oui non Plainte : oui non
 Autorisation de rejet : oui non Justificatif fourni : oui non
 Ecoulement de l'exutoire : correct stagnation
 Entretien de l'exutoire : oui non



Défaut de sécurité sanitaire : oui non non évalué
Risque pour la sécurité des personnes : oui non non évalué
Risque avéré de pollution de l'environnement : oui non non évalué

Observations :

Les eaux prétraitées sont rejetées sur la parcelle 187, le rejet n'a pas été observé le jour de la visite du fait de son éloignement.

Plan de l'installation d'assainissement non collectif

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif

